



Procès-verbal AG du 16 novembre 2016

Ordre du jour

Partie statutaire 19h00

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG 2015
3. Rapport d'activités
4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation
5. Cotisations 2016
6. Comité
7. Perspectives
8. Divers

Partie informative 19h45

1. Conférence de Monsieur Daniel Süri, sur le thème « *Risques environnementaux et climatiques de l'exploitation du gaz de schiste* ».
2. Echanges et discussions.

Apéro 20h15

Présences : Le comité et 5 personnes

Excusés : Nathalie Cretton, Roger Hiroz et Daniel Morisod.

Partie statutaire

Début de la séance à 19h10

- 1. Accueil, approbation de l'ordre du jour**
Mots de bienvenue du Président. L'ordre du jour est accepté par l'assemblée.
- 2. Approbation du PV de l'AG 2015**
Le PV de l'AG 2015 est accepté par l'assemblée.
- 3. Rapport d'activités**
Lecture du rapport d'activités par le Président :

Tamoil : suite à la cessation d'exploitation de la raffinerie, le SPE a demandé une investigation de détail pour déterminer le degré de pollution du site en vue d'un futur assainissement. Le SPE a également demandé à Tamoil un projet d'assainissement du site qui a été remis le 30.09.2016. Parallèlement, le SPE a demandé une garantie financière, contre laquelle Tamoil a recouru sans succès ayant été désavouée par le Tribunal cantonal. Tamoil a encore la possibilité de recourir au TF.

Résultats de l'investigation de détail :

Les résultats communiqués ne sont pas complets. Tamoil a demandé au SPE de ne pas rendre public ces résultats. Ceux qui nous ont été fournis, ne permettent pas une évaluation scientifique complète comme nous en a informés la professeure Nathalie Chèvre de l'UNIL qui avait accepté de les faire analyser par ses services.

Cependant, le communiqué publié par le canton du Valais le 22.06.2016 révèle que l'investigation a mis en évidence 5 secteurs à l'intérieur du périmètre de la raffinerie qui devront faire l'objet d'un assainissement dont le projet a été remis au SPE le 30.09.2016 comme indiqué il y a un instant. Les analyses réalisées par AECOM URS Italia sur 231 échantillons solides et 30 nouveaux piézomètres avaient pour but d'examiner la qualité des eaux souterraines.

5 de ces zones ont un impact sur les eaux souterraines. Par ailleurs, en aval de la paroi en bentonite, des concentrations en ammonium et en nitrites dépassant les exigences de l'Ordonnance sur les sites contaminés affectent les eaux souterraines. 3 autres foyers avec une pollution élevée devront faire l'objet d'une surveillance spécifique pour contrôler la qualité des eaux souterraines en aval de la raffinerie.

Les objectifs d'assainissement du sous-sol et le programme de surveillance fixés par SPE.

Chablair est revenu à la charge en sollicitant à nouveau du SPE de lui communiquer les résultats complets de l'investigation ainsi que les modalités du projet d'assainissement de ces 5 sites et les mesures envisagées concernant les foyers de pollution en aval de la raffinerie.

Le SPE n'a pas pu satisfaire notre demande pour des raisons « *liées à la procédure en cours et principalement à la décision nécessaire pour ordonner l'assainissement du sous-sol d'une partie du périmètre de la raffinerie* »

Selon le communiqué du Canton du Valais du 30.09.2016 les mesures proposées par les experts de Tamoil correspondent au traitement de 5 secteurs in situ à l'intérieur du périmètre de la raffinerie.

Le SPE examinera ce projet d'assainissement avec l'appui d'experts externes. Il rendra ensuite une décision qui fixera les objectifs, les modalités techniques et les délais de réalisation des assainissements.

Parallèlement des négociations en vue d'une garantie de la part de Tamoil sont en cours. Donc affaire à suivre.

En ce qui concerne le site d'Aigle, l'entreprise Tamoil SA devra fournir au Canton de Vaud des garanties financières pour assurer l'assainissement et le suivi de la pollution du sol sur le site de la gare de chargement située à Aigle. La Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (CDAP) a en effet confirmé une décision du Département du territoire et de l'environnement (DTE), qui exigeait de telles garanties.

Commune de Collombey-Muraz

En octobre 2015 le grand conseil valaisan a adopté un décret qui modifie la loi sur les constructions en fixant notamment des mesures destinées aux friches industrielles. Si la suppression de ces friches se justifie par un intérêt public prépondérant comme la protection du paysage, l'aménagement du territoire ou les atteintes à l'environnement, des garanties, notamment financières, peuvent être demandées. Le cas échéant, un délai pour le démantèlement de la friche et la remise en l'état du site peut être imposé par l'autorité compétente.

Sur la base de cet arrêt, Chablair a demandé à la commune de Collombey-Muraz pourquoi elle n'a pas fixé de délai à Tamoil, vu qu'elle avait demandé une garantie financière. Cette demande parfaitement légitime qui traduit le souci de Chablair d'assainir le site de la raffinerie n'a suscité qu'une réaction indignée de la commune qui manifestement n'est pas prête à imposer à Tamoil ce délai pourtant prévu dans l'arrêt du GC. Vous ne avez probablement suivi les péripéties dans la presse. C'est regrettable car les conditions sont réunies pour adopter des pas décisifs en direction de l'assainissement complet de ce site et toute tergiversation risque d'imposer à la population cette verrue industrielle ad infinitum.

Tamoil a attaqué l'arrêt du GC au TF mais a été débouté. Le risque d'un désistement de Tamoil de la scène chablaisienne en peu comme ce qui s'est passé à Cremona en Italie est grand, c'est pourquoi il n'y a pas de temps à perdre et Chablair continuera sa pression pour qu'en plus des garanties financières demandées, un délai contraignant soit fixé pour le démantèlement.

Karting Saint-Triphon.

Ce projet a suscité pas mal d'inquiétude au sein des habitants de Saint-Triphon et dans les localités avoisinantes. Il nous paraît pour le moins inopportun de mettre en danger la quiétude et le charme d'un aussi charmant village, d'autant plus que le projet ne semble guère respecter les contraintes du plan d'affectation. C'est pourquoi, Chablair soutient l'association qui s'est constituée pour s'opposer à cette initiative et est représentée au sein de cette association par un des membres du comité.

Noville : manifestation contre les forages pour les gaz de schiste.

Il est clair que ce type d'activité soulève de grandes inquiétudes pour une association comme la nôtre. De surcroît les refus de l'autorisation de manifester



signifiés aux opposants par les communes de Noville puis de Villeneuve sont inacceptables étant contraire aux droits constitutionnels. Nous estimons que le droit d'attirer l'attention de la population sur la dangerosité d'une telle activité, en plus à proximité d'une réserve naturelle, doit être garanti.

C'est pourquoi nous accorderons notre soutien au comité Halte aux forages Vaud dans cette affaire, sous une forme qui reste à définir. Pour l'instant l'affaire est pendante devant la CDAP du tribunal cantonal au motif que les droits des exploitants n'ont pas pu être évalués et que l'urgence de manifester n'est pas prouvée et que la manifestation peut avoir lieu à une date ultérieure. Nous ignorons à ce stade si le collectif a d'autres nouvelles à nous annoncer mais nous suivrons attentivement ce dossier et n'hésiterons pas à nous mobiliser pour nous opposer à ces forages.

CIMO Assainissement de la décharge du Pont Rouge.

Chablair a suivi dès ses débuts les développements du projet d'assainissement de la décharge du Pont rouge réalisé par la CIMO. La phase finale a eu lieu l'été dernier et la cérémonie de clôture du chantier a eu lieu en juin dernier. Tout n'est pas résolu car un site aussi sévèrement pollué le reste pour des décennies même si les mesures de dépollution entreprises sont importantes.

Ainsi, la pollution au niveau de la nappe est encore problématique. Un contrôle précis sera fait lorsque la température aura baissé. Il faudra que les processus microbiens interviennent ce qui nécessitera des analyses régulières de l'évolution sur du plus long terme. Chablair continuera à suivre ce dossier et à s'assurer que le suivi se fasse de manière sérieuse.

Le coût total de l'assainissement du Pont Rouge revient à CHF 110 millions. Celui de l'étang de la STEP revient à CHF 40 millions. Il faut encore compter l'assainissement des canaux de la Meunière et des Mangettes pour CHF 40 millions. Le montant total des assainissements revient à environ CHF 200 millions.

La lutte pour l'environnement consiste à préserver un cadre de vie sain et agréable mais aussi, à réaliser des économies. Si la gestion de ces déchets pollués avait été entreprise de manière efficace et durable dès le début, des économies considérables auraient pu être réalisées et des dégâts à la nature et à la santé évités.

La région n'est malheureusement pas débarrassée de tous les foyers de pollution. Ainsi, la Décharge communale et chimique le long du Rhône de 250'000 m³ de déchets reste un enjeu important pour le site et la commune. Cette décharge représente un volume 3 ½ fois supérieures à celle du Pont Rouge. Chablair ne saurait ignorer ce défi qui sera à l'ordre du jour de ses activités futures.

Fugue chablaisienne, le 19 juin 2016

Pour terminer sur une note positive, signalons que la fugue rencontre toujours un franc succès et traduit l'engouement de la population chablaisienne pour cette

région et la mobilité douce. La coopération avec l'ATE se révèle toujours très fructueuse.

Divers

Sollicitation de citoyens : St-Maurice odeurs, Ollon, sulfatage des vignes

Participation à la commémoration des 40 ans de la SATOM

Participation à la séance d'information concernant la phase 4 du projet d'assainissement de la décharge du Pont rouge, le 11.05.2016

Participation à la cérémonie de clôture du projet assainissement décharge Pont rouge.

Mesdames et messieurs,

Laissez-moi conclure ce rapport par nos remerciements pour votre soutien et nos encouragements à le poursuivre et à recruter d'autres membres. Notre cadre de vie, celui de nos enfants sont des priorités qu'il faut défendre avec détermination et ne pas laisser aux seules mains des politiques et des industriels. En environnement aussi, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même alors n'hésitez pas et engagez-vous. Notre comité aussi a besoin de compétence, en particulier dans le secteur chimique et là aussi nous encourageons ceux qui bénéficient d'une formation dans ce domaine à nous rejoindre.

Nous vous encourageons à suivre notre page facebook et notre compte Twitter que nous espérons être en mesure d'animer de manière puis professionnelle à l'avenir. A cet égard aussi vos suggestions et collaborations sont bienvenues.

4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation.

Lecture du caissier. Et du vérificateur des comptes. Les comptes sont approuvés par l'assemblée.

5. Cotisations

Elles sont maintenues à CHF 30.-

6. Comité

Election d'un nouveau membre par l'assemblée. Il s'agit de Monsieur Michael Dupertuis, résident à Bex. Le comité est reconduit.

7. Perspectives

- Tamoil : contrôle du démantèlement et des assainissements.
- Décharges du Pont-Rouge et communales : suivre le dossier du Pont-Rouge et s'intéresser au plus près des décharges communales et chimiques dans la région.
- Satom : s'informer sur le tri des plastiques et sur les résultats des émissions.
- Transport du chlore : encourager les entreprises (site chimique de Monthey) à produire sur place le chlore afin de réduire les risques

d'accidents dus au transport. En effet, 25'000 tonnes de Chlore sont transportées chaque année de la France en Valais, en passant par les cantons de Genève et de Vaud.

8. Divers

Selon la publication du rapport sur le climat du WWF, la Suisse se situe au 14^{ème} rang mondial. Les énergies renouvelables sont toujours à la traîne. Le trafic aérien en particulier est important. Les émissions peuvent être imputées aux pays étrangers.

La France, la Suède et la Grande Bretagne sont au 1^{er} rang. L'Inde et la Chine développent considérablement les énergies renouvelables. Le Maroc se situe au 8^{ème} rang.

Fin de l'AG à 20h00.

Partie informative

Présentation de Monsieur Süri, politologue. Il s'engage depuis plus de 30 ans contre les « **Risques environnementaux et climatiques de l'exploitation du gaz de schiste** ». Il fait parti du collectif « Halte au forage ».

Résumé de la présentation

Historique : à l'origine le projet de forages dans 4 villages du le Gros-de-Vaud. Ce qui a été à l'origine de la création du collectif « Halte au forage ». Aujourd'hui, ces forages sont au point mort. Puis, il y a eu le projet de Noville. Celui-ci a été inclus dans le collectif.

Qu'est-ce qu'un forage ?

Procédé par fracturation hydraulique. Ce qui change, c'est la perméabilité de la couche. :

- Dans le gaz de schiste, c'est la roche mère que l'on fracture. Elle est imperméable. On appelle la fracturation.
- Dans le gaz de réservoir compact, la roche est plus perméable, on appelle la stimulation.

Mais dans les deux cas, on casse la roche pour extraire le gaz. Il ne faut pas se laisser tromper par l'invention langagière des promoteurs.

Démonstration d'un film sur l'extraction du gaz. On y découvre que la perforation se fait avec plusieurs tubes de forage qui rayonnent sur toute une zone.

- L'épuisement physique des puits est de 2 à 6 ans.

- Le rendement financier décroît rapidement entre 60% et 90% la première année. L'investissement et l'endettement sont très élevés.
- Dans les années fastes des nouveaux puits financent les anciens ce qui pousse au saccage du territoire.

Les risques de la fracturation

- Usage accru des ressources en eau. On utilise l'eau des nappes phréatiques. Plusieurs millions de litres d'eau sont nécessaires par forage.
- Il est nécessaire de construire un bassin de rétention à côté du puits. Le stockage des boues toxiques provoque des émanations de gaz toxiques dans l'atmosphère.
- Les puits traversent les nappes phréatiques. Malgré le ciment coulé pour étanchéifier le puits, les risques de pollution des eaux par les tubes contenant des boues sont bien réels.
- Les nappes peuvent aussi être contaminées par des fuites.
- Certaines fracturations peuvent être en contact avec des failles. Les produits qui sont dans les tubes risquent de partir dans ces failles avec du méthane.
- Si de l'eau sous pression passe dans une faille cela entraîne des risques sismiques.

Risques médicaux de la fracturation

Témoignage filmé d'un médecin.

- 2500 produits sont utilisés dont plus de 600 sont toxiques. L'eau remontée à la surface est très polluée. Cette eau remonte non seulement avec les produits utilisés mais également avec les substances naturelles enfouies dans la roche (cadmium, plomb, radioactivité, ...).
- Pollution aérienne des microparticules due aux camions (oxydes d'azote, dioxydes de soufre, PM 10, PM 25, ...).
- Fuite de méthane qui est un gaz à effet de serre 20 fois supérieur au CO₂.
- Augmentation de l'Ozone due aux camions.
- Manque de ressources en eau.

Boues de forage de Noville (expertise française)

- Elles contiennent du plomb et certaines sont envoyées dans les cimenteries pour les brûler.
- Certains déchets ont été mis à la décharge du Douillet, au Cridec, dans une fosse à purin étanche, dans la STEP communale de Monthey, à Ecosort à Châtel St-Denis. Toutes ces tentatives ont échoué. Finalement elles seront brûlées en Allemagne !



Risque pour l'eau

Pollution par les fuites.

Pollution de surface lors des manipulations.

L'eau est composée de 0,5% d'additifs chimiques, ce qui correspond à 100'000 litres de produits pour un seul forage. Les principaux additifs utilisés sont :

- Acides chlorhydriques
- Agents gélifiants
- Acides boriques ou borates
- persulfate d'ammonium
- produits biocides

Ces produits peuvent être cancérigènes ou perturbateurs endocriniens.

Risque pour l'air

- Beaucoup de camion pour le transport de l'eau et des gaz.
- Evaporation de produits toxiques dans les bassins de rétention.

- Bruits sonores car les générateurs fonctionnent jour et nuit.

Risques sismiques

- Même l'exploitation du gaz conventionnel comporte des risques sismiques.
- La fracturation crée de nouvelles failles car une dynamique de mise en mouvement s'enclenche.
- L'augmentation massive des séismes aux Etats-Unis serait surtout due à la réinjection des boues.

Risque pour le climat

- Le méthane est un gaz à effet de serre puissant. Environ 5% des puits connaissent des fuites.
- La combustion du méthane dégage du CO2 en moins grande quantité que le pétrole et le charbon (- 25%). Elle contribue néanmoins à l'augmentation du réchauffement climatique.

Monsieur Süri répond aux questions de l'assemblée et la soirée se termine autour d'un verre de l'amitié.

Fin de la soirée à 21h45.